

Vacance de fonctions : directeur du Centre de données et de services ICARE (UAR2877)

Vacance de fonctions :

La fonction de directeur du Centre de données et de services (CDS) ICARE sera formellement vacante à partir du 1^{er} avril 2023, avec la possibilité d'un biseau avec le directeur actuel dès février 2023.

ICARE est une Unité d'Appui et de Recherche (UAR2877) commune à plusieurs organismes : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Lille et le Centre national d'études spatiales (CNES). ICARE a également pour partenaire la région Hauts-de-France. L'équipe est aujourd'hui constituée de 15 ingénieurs, assistants-ingénieurs et techniciens dont 8 permanents. Le CDS ICARE est un des centres de données et services du pôle national de données et services AERIS.

Contexte :

AERIS est un des quatre pôles nationaux de l'Infrastructure de recherche (IR) Système Terre, conçue pour une gestion coordonnée et un accès centralisé aux données concernant chacun des grands compartiments de notre environnement (Terre solide, océan, surfaces continentales et atmosphère). En permettant de mieux comprendre la structure et le fonctionnement du système Terre, les travaux utilisant ces données ont un impact socio-économique important dans des domaines tels que les risques naturels, le changement climatique, les ressources minérales ou les ressources en eau. Dans ce contexte, les pôles servent aussi la communauté internationale (missions satellitaires, réseaux d'observation internationaux, partenariats pour le développement). Les informations proposées par ces pôles sont aussi fondamentales pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Les pôles de données et services ont vocation à s'inscrire dans le paysage national et européen, en articulation étroite avec les infrastructures en place ou en construction. Le regroupement des quatre pôles nationaux sous une structure unique renforcera le positionnement de la communauté française dans le paysage européen. Le pôle AERIS a pour objectif de faciliter et d'améliorer l'utilisation des données atmosphériques, qu'il s'agisse d'observations par satellite, aéronef ou ballon, de mesures depuis le sol ou d'expériences en laboratoire, au profit des communautés d'utilisateurs nationales et internationales, au premier rang desquelles les scientifiques. Cet objectif doit permettre de doter les utilisateurs d'un accès unique aux données, de développer des services et de combiner différentes données pour l'émergence de nouveaux produits. Pour la réalisation de cette mission, AERIS s'appuie sur quatre Centres de Données et Services (CDS ESPRI, ICARE, SATMOS et SEDOO), ainsi que sur une Équipe de Direction.

La gouvernance d'AERIS est régie par une convention inter-organismes associant 11 partenaires. Les décisions sont prises par un Comité Directeur composé des représentants des tutelles. C'est le directeur d'AERIS qui rend compte au Comité Directeur et propose la stratégie du pôle, le plan d'activités annuel ainsi que le budget. Le directeur d'AERIS s'appuie d'une part sur une équipe de direction, d'autre part sur un bureau exécutif qui inclut les quatre responsables des CDS. Le directeur d'ICARE fait donc partie du bureau exécutif d'AERIS.

Le CDS ICARE est doté d'un système de production et d'archivage d'envergure : plus de 130 serveurs pour environ 2500 cœurs de calcul et plus de 10 péta-octets de stockage. Il intègre plus de 1500 Go de données par jour, obtenues d'une quinzaine de centres de données distants. Plus de 250 produits différents sont ainsi ingérés et archivés, et plus de 500 produits en sont dérivés avec plus de 60 chaînes de traitement différentes. Le centre ICARE fournit aujourd'hui des services à plus de 4000 utilisateurs enregistrés.

Direction du Centre de Données et de Services ICARE :

Le directeur d'ICARE est responsable de la tenue des objectifs techniques, calendaires et financiers des projets du pôle AERIS qui le concernent et qui sont arrêtés par le Comité Directeur d'AERIS. Son action participe au succès du pôle AERIS.

Dans ce contexte, il assure les fonctions suivantes :

1) Direction administrative et financière de l'UAR

Le directeur d'ICARE coordonne, structure et anime l'équipe du CDS (UAR ICARE). Il a la responsabilité des activités liées à la direction de l'unité, comme la gestion du personnel et la gestion du budget (actuellement environ 1.4 M€ en coût consolidé annuel). Il doit évaluer les ressources nécessaires à la conduite des différentes activités et veiller à la bonne utilisation des moyens obtenus.

2) Direction technique d'ICARE

Le directeur d'ICARE est responsable du maintien en conditions opérationnelles et de l'évolution de l'infrastructure matérielle et logicielle du CDS.

Il valide les estimations de coût des projets en instruction, veille à ce que le plan de charge du CDS soit en permanence compatible avec les effectifs disponibles, suit de près les développements décidés et rend compte à la direction d'AERIS de tout dysfonctionnement majeur ou récurrent rencontré sur le système de production en lui soumettant toute proposition d'évolution majeure.

Comme les autres responsables de CDS, il présente une fois par an devant le Comité Directeur d'AERIS le bilan de l'utilisation des ressources humaines et financières, et l'évolution éventuelle des besoins en telles ressources. Il a la responsabilité de tenir le plan de charge décidé au niveau d'AERIS pour chaque CDS. Il veille à ce que le plan de charge du CDS soit toujours compatible avec les effectifs réellement disponibles, et effectue un suivi rapproché des développements décidés par la direction d'AERIS.

En lien avec des experts du domaine et en concertation avec le bureau exécutif d'AERIS et avec Data Terra, il assure une veille technologique sur les solutions matérielles et logicielles en matière de systèmes d'information.

3) Participation au bureau exécutif du pôle AERIS

En tant que directeur de l'un des quatre CDS du pôle AERIS, le directeur d'ICARE est membre du bureau exécutif d'AERIS. Acteur de la coordination et de la mutualisation des services et des données mis à la disposition de la communauté, il contribue au bon fonctionnement et au développement d'AERIS, ainsi qu'à l'amélioration de sa visibilité sur la scène nationale et internationale.

Compétences requises et expérience demandée :

Le futur directeur de l'UAR ICARE est un cadre A en poste au sein de l'une des tutelles de l'UAR2877 ICARE. Sa mission est définie sur cinq ans, renouvelable une fois.

Le directeur doit avoir une expérience solide dans le management d'une équipe technique, un goût prononcé pour l'informatique (systèmes d'information et de production, solutions d'architectures matérielles et logicielles...) et un sens élevé du service rendu et du dialogue avec les utilisateurs, notamment scientifiques.

Il est attendu du candidat à la direction d'ICARE qu'il présente un projet pour la consolidation du CDS, en s'insérant pleinement dans l'organisation du pôle AERIS.

Les candidats à ce poste sont invités à prendre contact avec Patrice Henry (Patrice.Henry@cnes.fr) et messieurs Jean-François Doussin (jean-francois.doussin@cnrs-dir.fr), Olivier Colot (olivier.colot@univ-lille.fr) et Adrien Deschamps (Adrien.Deschamps@cnes.fr), et devront envoyer leur candidature à l'adresse suivante avant le 30 janvier : recutement_dir-icare-aeris@services.cnrs.fr